

LES EMPLOIS DE 'TIENS' INTERJECTIF EN LANGUE FRANCAISE

E. M. HERIQUE

Department of French Language and Literature
University of Victoria

1. APPROCHE THEORIQUE

Le but de cette étude sur 'tiens' est de proposer un schéma abstrait rendant compte des différents effets de sens et des environnements syntaxiques de 'tiens'. Nous allons recenser ces effets de sens tels qu'ils sont donnés dans les études déjà faites, et proposer une classification plus exhaustive telle qu'elle apparaît à partir du corpus.¹ Pour qu'un tel schéma explicatif soit valable, il doit figurer une constante qui ne se colore que du fait de situations différentes. Nous verrons que les sens de 'tiens' sont très différents les uns des autres; la question sera de voir ce que le locuteur fait en disant 'tiens', et ce qu'il utilise en langue, en sémantique profonde, pour manifester tant de sens différents. Imaginons l'exemple suivant:

- (1) A - *Pierre n'est pas là.*
B - *Tiens!*

B peut 1) exprimer un étonnement sincère, 2) suggérer que la chose n'est pas étonnante (ironie), 3) insinuer que la remarque ne l'intéresse pas, ou 4) contredire A et, voyant Pierre venir, indiquer qu'il arrive juste.

Il est donc inutile de parler de contenu lexical ou explicite propre à 'tiens' dans un tel énoncé. Tout le sens spécifique vient du positionnement opéré par le locuteur par rapport à la situation d'énonciation. Oswald Ducrot, entre autres, s'est penché avec un certain nombre de collaborateurs sur ce type d'approche et propose des études de cas précises dans Les Mots du Discours.² Sa démarche est une aide précieuse à l'étude des interjectifs. Il s'intéresse à "des mots qui ne sont pas destinés à apporter des informations, mais à marquer le rapport du locuteur et de la situation" (op. cit. p. 131). Cette définition s'applique au phénomène interjectif. Bien que les expressions qu'il étudie ne soient pas toutes des interjections, elles fonctionnent toutes par rapport à la situation d'énonciation. De même, nous chercherons à déterminer la fonction jouée par le mode interjectif dans le langage, afin de voir les différents effets de sens répertoriés comme une fonction unique qui prend différentes significations dans différents contextes.

2. LES SENS TRADITIONNELLEMENT ATTRIBUES A 'TIENS'

Il n'y a pas à notre connaissance d'étude détaillée faite à ce jour sur l'interjection 'tiens'. Les dictionnaires, cependant, renseignent assez bien sur la façon dont 'tiens' a été perçu (et interprété) au cours des trois

derniers siècles.

Il a fallu attendre Le Quillet en six volumes de 1963 pour trouver une entrée propre à 'tiens'. Depuis, les grands dictionnaires consacrent un passage important et détaillé sur 'tiens', même s'ils choisissent le plus souvent de le mettre sous le lemme 'tenir'. C'est le cas du Grand Robert qui consacre dans sa deuxième édition en neuf tomes de 1985 (Grand Robert de la Langue Française = G.R.L.F.) un article de 32 lignes sur 'tiens' avec 27 exemples ou citations. Signalons que ce dictionnaire est le seul à faire de l'équivalent exclamatif méridional 'té' une entrée de dix lignes avec deux exemples. Le Grand Larousse, lui, a toujours réservé à 'tiens' un paragraphe spécial depuis 1933 au moins, mais sans jamais en faire une entrée spéciale.

D'une manière générale, le statut donné à 'tiens' par les lexicographes décroît au fur et à mesure que l'on va loin dans le passé. 'Tiens' apparaît souvent sous la forme d'une rubrique courte qui se trouve presque toujours placée à la fin de la description du premier sens de 'tenir' ("avoir en main"). Le Litttré y consacre ainsi trois lignes, et le Dictionnaire Universel (D.U.) de Furetière (1690) cite juste un datif au même endroit (ex. (2) ci-dessous).

Pour ce qui est des sens décrits pour 'tiens', ils se résument, pour l'ensemble des dictionnaires cités, à trois sens principaux:

I - le don d'un objet (datif pur):

(2) *"Tenez, je vous donne cela".*

(D.U.)

II - l'insistance, moyen d'attirer l'attention:

(3) *"Tiens, passe-moi une cigarette".*

(G.R.L.F.)

III - la surprise:

(4) *"Tiens!... que c'est drôle!"*

(Larousse du XX^e siècle)

Dans leur ensemble, les dictionnaires proposent un alignement de sens parfois très proches, sans synthèse le plus souvent. Par exemple, le Larousse en trois volumes de 1966 cite quatre sens:

a) prends, prenez:

(5) *tiens, voici un livre.*

b) écoute, écoutez:

(6) *tenez, tous vos discours ne servent de rien.*

c) vois, voyez (pour attirer l'attention):

(7) *tenez, le voilà là-bas.*

d) tiens (seulement) pour exprimer la surprise:

(8) *tiens!... que c'est drôle!*

Or les sens b) et c) sont identiques: il s'agit de ponctuer ce que l'on va dire par une expression d'insistance, ou, comme disent certains dictionnaires, d'attirer l'attention. 'Tiens' est traduisible par 'écoute' ou 'vois'; ces verbes ne sont pas toujours interchangeables, mais l'effet de sens produit est identique. Les dictionnaires bilingues sont très intéressants à cet égard

car ils donnent justement des traductions, des explications des sens de 'tiens'. Les traductions proposées pour l'anglais et l'allemand sont soit des variations sur les couples 'voir/regarder' et 'écouter/entendre', soit des formes explicitées renforcées parfois d'une autre interjection. Dans l'ensemble, l'interjection 'tiens' reste une réelle difficulté dans la traduction en un bon nombre de langues.

Le Quillet et le G.R.L.F. font une opposition grammaticale entre un emploi absolu des deux impératifs du verbe 'tenir' et un emploi purement interjectif. Le premier emploi recouvre notre sens datif et, dans Le Quillet, va jusqu'au sens d'intensif; une entrée spéciale y est faite pour l'emploi strictement interjectif. Le G.R.L.F. semble être plus logique car il part d'une opposition entre le sens propre (impératif absolutif: 'tiens'='prends') et le sens figuré qui aboutit à tous les autres sens purement interjectifs. L'opposition est plus exacte, puisque c'est précisément une distanciation progressive du sens premier et propre ("prends cet objet") qui permet tous les autres emplois en tant que "simple interjection". Nous n'utiliserons pas cette distinction qui tient plus compte d'un souci de logique grammaticale que de la réalité sémantique des emplois. Enfin, un des sens parfois attribué à 'tiens' semble plus relever d'un contexte d'emploi que d'un sens particulier: 'tiens' servirait à "finir" une discussion" comme le dit le Lieutenant-Colonel de Thomasson dans son ouvrage Les Curiosités de la langue française. Et de citer en exemple:

(9) - *'Tiens' ou 'Tenez', voilà trois francs.*³

Le Quillet donne également ce sens sous la mention "absolutif", citant un exemple plus éclairant:

(10) - *Tenez, je vais vous proposer une combinaison.*⁴

Ce sens tient beaucoup plus de la situation spécifique que du sens générique. Il est révélateur d'une sélection assez arbitraire des sens qui se rapproche plus de la traduction au cas par cas.

3. DISTINCTION DE HUIT EFFETS DE SENS

Après dépouillement de notre corpus, il apparaît un certain nombre de sens irréductibles les uns par rapport aux autres. Les catégories mentionnées en 2. regroupent les sens les plus évidents, mais semblent insuffisantes: certains sens récents, apparaissant surtout à l'oral, nécessitent une révision des catégories. Celles que nous proposons sont plus des pôles entre lesquels un exemple peut osciller que des cases où irait clairement tel ou tel énoncé. Les huit catégories que nous proposons correspondent à un type d'action du locuteur par rapport à une situation donnée. Les zones sémantiques ainsi définies marquent toutes une attitude différente (donc un acte de parole différent) du locuteur par rapport à son interlocuteur.

3.1 Datif pur:

Le don d'un objet est historiquement et étymologiquement le premier type d'acte indiqué par 'tiens'. Il s'agit du sens unique cité par Furetière.

Nous l'appellerons le sens 'datif', ou 'datif pur'. Le locuteur donne un objet concret à l'interlocuteur et lui indique de le prendre. Il n'y a pas de sens abstrait, pas d'insistance, pas d'acte doublant ou modifiant le don effectué: la situation livre son propre sens et le locuteur la dit. L'équivalent non interjectif serait 'prends':

- (11) Eve expose à Adam ses découvertes grâce au fruit défendu, et lui en propose:

*Tenez, mangez sans tarder plus,
Puis nous irons entre nous deux,
Car nous aurons telles vertus
Que nous serons comme deux dieux.*

(I.G.L.F. Mistère du Viel Testament ch. II, 1.1159
t. I p. 48)⁵

- (12) *Vella, dame, tenez, argent.*
(id. XXXI, 27973 IV 39)

- (13) (*Il prend la lettre, rompt le cachet et la présente à Robert.*)
Tiens, lis et juge-moi.
(LA MARTELIÈRE Robert, chef des brigands. 1793 p. 47)

3.2 Datif à valeur modale:

Le deuxième sens provient d'une abstraction du sens premier: le locuteur utilise ce sens concret pour en faire une transposition à de l'abstrait. Il met en relation l'interlocuteur non plus avec une chose concrète, mais avec un élément abstrait: un corollaire de cette opération est une certaine intensification, la désignation ayant la valeur de différenciation, d'opposition: ce qui est indiqué, c'est le choix, la décision du locuteur. L'aspect fonctionnel qui pouvait caractériser le pôle concret de 'tiens' n'est plus pur, puisqu'il s'agit d'une désignation psychologique, mettant en cause non plus une circonstance extérieure mais un certain choix du sujet parlant.

Ce sens de choix, de décision dans une conversation, accompagne en réalité la plupart des datifs. 'Tiens' devient un accent mis sur la décision de donner; il exprime plus la décision que le don, et la décision peut porter sur tout élément du contexte:

- (14) *Tiens, le voilà ton litre. Il jette rageusement la bouteille.*
(BERNANOS M. Ouine. 1943 p. 1 397)

Pour cet exemple, 'tiens' est chargé du désir qu'a le locuteur de faire changer la situation. Elle traduit plus la brusquerie que le don. Ici, comme dans beaucoup de cas, la syntaxe sera bouleversée au profit de l'expressivité ("le voilà ton litre"), et un commentaire à propos du locuteur vient expliciter la teneur à donner à 'tiens' (adverbes ou locutions adverbiales, adjectifs. Ici: "rageusement"). Dans l'exemple suivant, 'tiens' est bien un datif, et pourtant son sens total ne se comprend que comme décision prise dans une certaine situation:

- (15) [Daniel discute avec Philippe, et lui demande sur un ton plus ou moins accusateur pourquoi il s'est enfui, puis pourquoi il voulait se tuer. Philippe répond:]

- *Ce serait trop long à vous expliquer.*
- *Qu'est-ce qui te presse? dit Daniel. Tiens, verse-toi du whisky.*
(SARTRE La Mort dans l'âme. 1949 p. 127)

Daniel donne bien le whisky à Philippe en disant 'tiens'. Pourtant ce 'tiens' est chargé de la situation énonciative et veut dire aussi: "Je suis décidé à te faire parler."

Il y a un exemple caractéristique à ce sens de 'tiens'; c'est le cas où un coup est donné en disant 'tiens'. D'une part, le sens datif est bien réel: on donne des coups à ..., mais ce sens est abstrait car il ne s'agit plus d'un objet. D'autre part, le fait même qu'il s'agisse de coups fait référence obligatoirement à l'intention du locuteur/acteur: il veut se venger, il est désespéré, il est à bout, etc... Et s'il frappe sans être affectivement impliqué il ne dira pas 'tiens': l'on imagine mal un boucher dire "Tiens (prends ça)!" chaque fois qu'il tue un animal ou le découpe, à moins qu'il ne s'agisse d'un boucher particulièrement pervers.

3.3 Valeur phatique:

Un troisième sens est le sens, souvent mentionné dans les dictionnaires, d'"attirer l'attention" (de l'interlocuteur). L'action/intention du locuteur est ici toujours en évidence: nous la prendrons comme caractéristique de ce troisième pôle sémantique; la désignation d'un objet ou de toute autre référence matérielle a disparu. A tel point que l'on arrive à des énoncés totalement contradictoires du point de vue de la sémantique lexicale classique:

- (16) *Tiens, tu peux m'apporter un couteau, s'il te plaît?*
- (17) *M. Brun (au chauffeur):*
- *Tiens, petit, donne-moi encore un croissant.*
(PAGNOL Fanny. 1932 p. 10)

Le sens de datif de 'tiens' doit être totalement abstrait de la situation puisqu'il ne concerne ni le couteau ni le croissant, qui au contraire sont demandés et non pas donnés par le locuteur. Seule reste la décision d'intervention du locuteur, qui peut s'expliquer par une foule de contextes situationnels.

3.4. Appui d'un exemple, d'une preuve:

Le sens 4 se trouve essentiellement dans deux contextes: l'exemple et la preuve. Les deux sont un datif, c'est-à-dire qu'il y a présentation objective d'un donné. Mais ce donné n'est pas un objet concret, bien qu'il puisse y faire référence dans le cas de la preuve. Insistons, pour bien distinguer ces deux sens de tous les autres, qu'ils peuvent ne porter aucune nuance d'étonnement ni d'insistance partisane. D'où un certain ton de neutralité parfois, une idée de collaboration entre le locuteur et l'interlocuteur devant la découverte objective d'une preuve ou d'un exemple. Si le locuteur est plus passionné et défend à toute force un point de vue, il n'y a plus mention de preuve, mais argumentation (sens 5). Les exemples, peu nombreux, sont souvent à vérifier scrupuleusement pour s'assurer de leur caractère d'objectivité:

- (18) [Mainville: "Je t'enverrai une lettre..."]
 Oh! Un mot, un simple mot, venant d'un peu loin, pas trop -
 tiens, le Caire, par exemple, ou Port-Saïd.
 (BERNANOS Un Mauvais rêve. 1948 p. 972)
- (19) Mais j'étais fait pour être autre chose que je suis, comprends-tu?
 - Je ne sais quoi... tiens! une truite dans l'eau du moulin,
 quelque chose de frais, de pur...
 (BERNANOS M. Ouine. 1943 p. 1 437)
- (20) [dans cette comédie en vers, Charle (sic) et M. Dubriage, célibataire
 âgé, discutent des avantages du mariage. Charle fait une peinture
 sombre du célibat. M. Dubriage:]
 Voilà ce que j'éprouve;
 Et c'est précisément l'état où je me trouve:
 Et, tiens, mes gens me sont fort attachés, je croi;
 Mais je les vois tous prendre un ascendant sur moi!...
 (COLLIN D'HARLEVILLE Le Vieux célibataire. 1792 p. 26)

Ce sens n° 4 se trouve surtout dans la littérature d'il y a deux siècles, comme ce dernier exemple. Tout comme le sens datif, non-interjectif, ce sens a pris la plupart du temps une coloration affective, partisane ou polémique. En (20) les deux locuteurs abondent dans le même sens et ne s'opposent nullement. Ce style, qui est le style de la pièce et même de toute une époque littéraire donne à 'tiens' un sens de familiarité amicale, presque de confiance qui serait mieux exprimée au 20^è siècle par "ma foi" ou "je crois bien que..." Ou encore, si je veux interpeller l'interlocuteur, je dirai "vous voyez", ou "voyez-vous".

3.5 Argumentation:

Le cinquième sens, l'argumentation, se trouve dans un grand nombre de cas. Qu'il introduise un exemple, une preuve, une opinion ou le rappel d'un fait, 'tiens' a essentiellement une valeur polémique. Le sémantisme de la situation confère à 'tiens' une valeur d'opposition par rapport à l'interlocuteur. Un critère aide à détecter ce sens: l'énoncé contenant 'tiens 5' doit normalement appeler une réplique, une critique, bref, une réponse poursuivant la polémique. Un énoncé contenant un 'tiens 5' ne termine pas une argumentation, pas plus qu'il ne l'initie.

Souvent 'tiens 5' ajoute un argument, place un exemple qui alimente une polémique en cours ou introduit une preuve qui vise à contredire. C'est ce qui distingue l'exemple (20) des suivants:

- (21) Tiens, depuis que je te parle, il doit en être au moins à la rougeole.
 (GIRAUDOUX Electre. 1937 p. 126)
- (22) Je veux dire: pas sur la mer. Qu'il navigue comme toi, tiens! Sur
 le vieux port. Ou sur les rivières, ou sur les étangs, ou... et
 puis nulle part, ...
 (PAGNOL Fanny. 1932 I, 1)

Ces exemples montrent clairement une opposition entre les sens 5 et 4, mais aussi entre 5 et 3: 'tiens 3' est une ponctuation fonctionnelle admise comme telle par le locuteur et l'interlocuteur, et 'tiens 5' est fortement modalisé,

c'est-à-dire qu'il exprime directement l'empreinte du locuteur à propos d'une opinion. Quand à l'opposition entre argumentation (sens 5) et datif (sens 1 et 2), elle est claire puisque 1 et 2 font toujours référence à un objet matériel environnant, tandis que 5 en est totalement abstrait, tout comme 3 et 4. Les sens 1 et 2, eux, s'opposent à tous les autres en ce qu'ils désignent un objet concret.

3.6. Argumentatif absolu:

Le sens 6 est une condensation, une concentration du sens 5. Disons pour le moment que la différence est au moins une question de degré, et que les exemples relevés suggèrent une différence caractéristique de sens entre une argumentation progressive (sens 5) et une argumentation absolue (sens 6). A tel point que 'tiens 6' est un énoncé qui se suffit souvent à lui-même, se rapprochant en cela d'une pro-phrase, et qu'il a ses caractéristiques intonatoires propres: ton bas, accent d'insistance, temps de pause avant et après l'interjection. Il y a peu d'occurrences de 'tiens 6'. L'exemple suivant, magnifique par sa clarté, est le plus caractéristique du corpus:

- (23) Pour l'émission télévisée "Apostrophes", Jacques CHANCEL et Raymond DEVOS s'envoient des piques sous la forme d'un sketch improvisé.
 J. C. accuse R. D. d'être ridicule:
 R. D. - *Moi je suis ridicule, mais alors vous, vous êtes grotesque.*
 J. C. - *Je suis grotesque??*
 R. D. - *Tiens!!!*
 [Ton grave; très fort accent d'insistance; suivi d'une pause.
 Paraphrases: "Eh pardi!", "bén bien sûr (que oui)". Noter le vouvoiement dans tout le dialogue.]

Souvent un 'tiens 6' sera teinté d'agressivité ou pourra exprimer la rancune:

- (24) *Tiens, dit celui-ci au gardien-chef, tu vas voir ce salaud-là!
 Il a encore recommencé,...*
 (DRUON Les Grandes Familles. 1948 p. 250)
- (25) [Conan raconte avec animation la guerre, sur les lieux mêmes des combats, à un ami:]
... T'entendais les Buls causer dans leur trou, rigoler, parfois, à cinq pas de toi! T'étais là, couché, ton sifflet entre les dents. Tu savais que tu les possédais d'avance... Tu jouissais, tiens!... Et puis, tu te décidais! Ton coup de sifflet, ça dressait d'un coup cinquante types qui tombaient dans la tranchée comme le tonnerre de Dieu!
 (VERCEL Capitaine Conan. 1934 p. 209)

On trouve 'tiens 6' à l'oral surtout ou, à l'écrit, assez récemment seulement, et plus particulièrement chez Sartre. Il est de fait lié à un certain cynisme propre aux individualités sans fard décrites dans l'existentialisme littéraire, et représente dans notre grille d'analyse le mode qui tient compte le plus de la réalité énonciative: le locuteur dit sans masque et sans ambiguïté sa façon de réagir par rapport à un énoncé. Sa réaction est toujours une affirmation claire et énergique de ce qu'il pense, à tel point qu'elle ne laisse pas vraiment de place à une réplique, à une poursuite de l'argumentation: Si 'tiens 5' est un 'argumentatif', nous devons appeler 'tiens 6' un "argumentatif

absolu". Les dictionnaires font peu mention de ce sens. Seuls le Robert et le Larousse citent l'expression "tiens donc!" sous la rubrique 'régionalisme' (G.R.L.F.) ou 'familier' (Grand Larousse: "exprime une désapprobation ironique, un refus"). Nous traiterons séparément de la question de l'ironie. Disons pour l'instant que le sens 6 est bien une désapprobation franche, un refus catégorique non dissimulé, bref, une présentation comme absolue d'une réalité décrite par le locuteur.

Dans l'exemple (24), 'tiens' expose la rancune du locuteur. Cette rancune est exposée sans vergogne, et son ton absolu confère leur force aux implications argumentatives du locuteur. Le schéma "Tiens - tu vas voir" est à mettre en parallèle avec un autre schéma syntaxique courant: "Tiens - voici/voilà/tu vois/regarde". Le verbe de perception suggère un référent objectif, extérieur, absolu (que l'on retrouve explicitement en 'tiens l'); le futur implique une prise en charge de ce référent objectif par le sujet parlant. En (23) nous retrouvons aussi deux éléments: 1) le point de vue subjectif du locuteur, et 2) le côté objectif du contenu ('voir'): le stratagème de R. Devos est de présenter comme évident le contenu de son opinion aux yeux des autres participants qu'il prend ainsi à témoin, leur suggérant de 'voir' le grotesque tel qu'il est. Notons que, de tous les sens de 'tiens', c'est en 'tiens 6' que l'on perçoit la plus forte expression de la subjectivité. C'est donc un terrain d'investigation privilégié pour étudier le paradoxe de 'tiens', qui apparaît comme un binôme subjectif/objectif.

3.7. Etonnement:

Le sens 7, l'étonnement, est le sens qui vient toujours en premier à l'esprit d'un francophone à qui l'on parle de l'interjection 'tiens'. Vient ensuite le sens n° 8, qui est celui de l'ironie. Dans l'optique d'une évolution sémantique constante au cours des âges, peut-être faut-il voir là les sens privilégiés de 'tiens' en cette deuxième moitié du 20^e siècle?

Tous les dictionnaires modernes font état du sens 7, également bien attesté par Léon Clédat (tous articles) qui prétend être le premier à distinguer l'"appel à l'attention" et l'étonnement.⁶ Il est vrai que Le Littre cite l'exemple suivant avec pour seule mention: "familièrement", alors qu'il s'agit en fait, selon toute évidence, d'un cas de surprise:

(26) *Tiens! je ne m'y attendais pas.*
(Littre vol. IV 'tenir' p. 2181)

De même, Littre ne mentionne pas, alors que tous ses successeurs le font, l'invariabilité de 'tiens' exprimant la surprise. On ne peut pas dire, en s'étonnant:

(27) **Tenez! mais il pleut!**

Notons avec Léon Clédat (art. cit.) que F. Brunot ne fait aucune mention de 'tiens!' dans son chapitre sur l'étonnement de La Pensée et la langue où il cite pourtant en note une douzaine d'exclamations.⁷

Les exemples de 'tiens 6' sont très nombreux; ils représentent presque la moitié du corpus écrit au 20^e siècle. Citons entre autres:

- (28) *Rosette: - Tiens, vous! Bonjour. Où est Bruno?*
(MONTHERLANT Un Incompri. 1944 p. 411)
- (29) [Manuel retourne, pour la première fois depuis quelques mois, au restaurant de Mme Philibert, où il était un familier:]
- *Tiens, Manuel! s'écria Emma Philibert.*
- *Tiens, Maman Philibert! cria le jeune homme à son tour, imitant la voix et le geste de la grosse femme.*
(ROY Bonheur d'occasion. 1945 p. 59)
- (30) *Tiens! pensa-t-il. A l'heure qu'il est mon livre a paru!*
(BEAUVOIR Les Mandarins. 1954 p. 93)

Les exemples (28) et (29) décrivent une situation classique pour 'tiens 7': la rencontre plus ou moins inattendue d'une personne, et l'expression d'une salutation.

3.8. Répétition de 'tiens': ironie, insinuation:

L'ironie (tiens 8) pose un problème particulier, à savoir qu'elle peut teinter beaucoup des sens de 'tiens'. L'ironie opère comme un résonateur sémantique optionnel, et nous voulons parler ici des cas où elle est caractérisée, le plus souvent grâce à la répétition de 'tiens'. De façon générale, 'tiens 8' contient un jeu du locuteur sur la vision qu'il présente de la situation: le locuteur dit une chose, et laisse un indice signifiant qu'il en pense une autre. Les indices peuvent être: l'intonation, la répétition, ou une pause après l'interjection:

- (31) J. aperçoit, en évidence sur un tableau d'affichage à l'université, un prospectus annonçant une réunion plus ou moins politique. Il le découvre et s'en étonne de manière critique:
- *Tiens tiens tiens tiens!*
[pause] *Tiens tiens tiens!*
- (32) [Mlle Florentine sert Jean et Emmanuel à boire. Jean la raille et l'attaque sans pitié. Emmanuel la défend un peu et Florentine lui dit:]
- *Ca n'empêche pas que vous êtes mieux élevé que lui...*
- *Tiens, tiens! ricana Jean.*
(ROY Bonheur d'occasion. 1945 p. 130)

On peut imaginer plusieurs intonations à partir d'un exemple écrit, comme (32). Le contexte élargi, souvent aidé d'une précision sur la répartition, définit un 'tiens 8' ("ricana"). La plupart du temps il s'agira d'un 'tiens' répété: la répétition de 'tiens' lui confère un sens de surprise feinte ou accentuée, toujours exprimant le sous-entendu. C'est un retour sur la surprise, c'est-à-dire finalement l'inverse d'une surprise. Si l'ironie consiste à dire une chose pour signifier son contraire, il faut voir en "tiens tiens" une insistance sur l'expression de la surprise qui, par contraste avec la situation réelle, sera automatiquement exclue. Il y a un indice de surface qui confirme la filiation entre 'tiens 7' et 'tiens 8': "Tenez tenez!" ne peut le remplacer; or seul 'tiens 7' ne peut jamais être remplacé par la forme 'tenez'. Pour les autres 'tiens', sauf 'tiens 6', la forme 'tenez' n'est pas exclue.

4. SYNTHÈSE

Nous avons voulu, en présentant les sens de 'tiens' sous forme d'une énumération classique, rendre compte du contenu des descriptions déjà proposées par les lexicographes ainsi que du contenu de notre corpus oral et écrit. Il est évident qu'une autre organisation des sens de 'tiens' aurait pu être proposée. La nôtre est une synthèse des effets de sens recensés, présentés selon le type d'acte opéré par le locuteur dans la situation où il énonce 'tiens'. Les huit sens de 'tiens' correspondent aux actes suivants de la part du locuteur: 1. il donne; 2. il active la situation; 3. il entre en contact; 4. il justifie; 5. il défend une opinion; 6. il rabaisse son interlocuteur; 7. il exprime sa surprise; 8. il retient sa surprise, il insinue.

REFERENCES

- Berrendonner, Alain. (1982). Eléments de pragmatique linguistique. Paris: Minuit.
- Brumot, Ferdinand. (1922). La Pensée et la langue. Paris: Masson.
(Notamment le ch. V de la partie "L'expression du subjectif", intitulé "l'étonnement", pp. 548-9, et le ch. V de la partie "La modification de l'énoncé", intitulé "Les hauts degrés", pp. 687-694.)
- Clédat, Léon. (janvier-avril 1916). "Notes de Sémantique: I) Le verbe 'tenir'". Pp. 5-15 dans Revue des Langues Romanes, 6e série, tome 9.
- . (1927). "L'Impératif de 'tenir'". Pp. 137-140 dans Revue de Philologie Française 39.
- . (1927). "Menus propos de grammaire: I) L'interjection 'tiens!' III) Le superlatif exprimé par l'accent d'insistance". Pp. 105-107 dans Mélanges Antoine Thomas, Paris: Champion.
- Duchacek, Otto. (1967). Précis de sémantique française. Brno: Universita J. E. Purkyne (Opera Universitatis Purkynianae Brunensis, Facultas philosophica, 126).
("Affectivité" par. 22: 1-13. pp. 83-88, notamment par. 22: 6 p. 85 sur 'tiens'. Voir aussi sur 'tiens': "Conversion et transposition", par. 74: 1 et 74: 9, 5, pp. 200 et 204.)
- Ducrot, Oswald. (mars 1970). "Les Indéfinis et l'énonciation". Pp. 91-111 dans Langages 17.
- . (1972). Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique. Paris: Hermann.
- et. al. (1980). Les Mots du discours. Paris: Minuit.
- . (1984). Le dire et le dit. Paris: Minuit.
(Reprise d'articles. Le dernier chapitre, pp. 171-233, élabore la notion essentielle de 'polyphonie'.)

- Escoffier, Simone. (1968). "TENERE 'avoir' aux confins de l'Auvergne et du Bourbonnais". Pp. 63-85 dans Festschrift Walther von Wartburg zum 80. Geburtstag. Mélanges Wartburg Vol. n° 2, Tübingen: Max Niemeger.
- Lombard, Alf. (1980). "Morphologie verbale et syntaxe verbale de l'interjection". Pp. 533-538 dans Mélanges A. Rosetti. Revue roumaine de linguistique t. 25, n° 5.
- Thomasson, Lt-Colonel de. (1938). Les Curiosités de la langue française. Paris: Larousse.
(Ch. II: "Interjections, mots enfantins, diminutifs" I. Les interjections, pp. 38-46: nombreuses interjections citées et commentées historiquement et étymologiquement. 'Tiens' pp. 45-46.)

NOTES

- 1 Relevés oraux, corpus du Trésor de la Langue Française (T.L.F.), fichier 'Moyen Age' de l'Inventaire Général de la Langue Française (I.G.L.F.).
- 2 Oswald Ducrot et. al. (1980). Les Mots du discours. Paris: Minuit. Etude des expressions suivantes: "Je trouve que. Mais. Décidément. Eh bien. D'ailleurs".
- 3 Lt-Colonel de Thomasson. (1938). Les Curiosités de la langue française. Paris: Larousse.
- 4 Le Quillet en six volumes. (1962). 'Tenir' p. 5,686.
- 5 Pour les exemples tirés du fichier de l'Inventaire Général de la Langue Française, nous donnons les références telles qu'elles figurent sur les fiches I.G.L.F.
- 6 Léon Clédat. (1927). "Menus propos de grammaire: I - l'interjection 'tiens!'" Mélanges A. Thomas. Paris: Champion. Pp. 105-6.
- 7 Ferdinand Bruno. (1922). La Pensée et la langue. Paris: Masson. Pp. 548-9.

